

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## « FONDS SANTE ENVIRONNEMENTALE »

### Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

### SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021 – BUDGET PRIMITIF 2022

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP : X / CP : X

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Budget primitif 2022

### Exposé des motifs

Dans la région de St-Nazaire, l'Observatoire régional de la santé constate une surmortalité de 28% (pour les moins de 65 ans) pouvant aller jusqu'à 38% chez les hommes pour cause de cancers principalement du poumon. A cela s'ajoute le pic non élucidé des cancers pédiatriques sur le territoire de Sainte-Pazanne avec 25 enfants et adolescents atteints par différentes formes de maladie touchant principalement le sang et le système nerveux central.

La cause avancée est la pollution et ses effets cocktails non encore appréhendés. Des collectifs d'habitants dans ces deux secteurs se sont constitués et ne cessent d'alerter sur l'enjeu de la santé environnementale et demandent des études de zone indépendantes. Cette problématique s'étend sur l'intégralité du territoire régional en raison de pollutions toujours grandissantes.

Ainsi exposé, nous proposons la création d'un « fonds santé environnementale » à la disposition des collectifs pour le financement de mesures et d'études de zone indépendantes abondé annuellement en CP de 100 000 euros.

## Délibéré

**Il est proposé la création d'un « Fonds santé environnementale » à hauteur de 100.000€ de crédits de paiement d'investissement. Une autorisation de programme est également ouverte à hauteur de 100.000€.**

**Il est proposé de réduire en conséquence le programme 509 "Politique routière d'intérêt régional" des montants équivalent en autorisation de programme et en crédits de paiement.**



Gaëlle Rougeron  
Conseillère régionale